

COMMUNE NOUVELLE DE LOIR-EN-VALLÉE

Sarthe (72) – 2 044 habitants

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION

Conseil municipal – Vendredi 20 mars 2026 – 20h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

Membres en exercice	Présents	Date de convocation
23	23	16 mars 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 16 mars 2026, se sont réunis à la Mairie de Ruillé-sur-Loir, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Galiène COHU, Maire sortante, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Galiène COHU déclare la séance ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers municipaux

Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)
AUBRY Xavier	x	■	MASSON Clément	x	■
BELLAIR Olivier	x	■	MICHAUX Élodie	x	■
BORDIER Diego	x	■	MOUROT Isabelle	x	■
BUNEL Sonia	x	■	PATAUX Étienne	x	■
CHASSANY Philippe	x	■	PÉAN Nicole	x	■
COCHARD Alain	x	■	PORCHERON Dominique	x	■
CRINIÈRE Thierry	x	■	SALMON Éric	x	■
DERRÉ Gwendoline	x	■	SETTIER Patrick	x	■
ESCARRA Bruno	x	■	SEVAULT Christophe	x	■
JARDIN Marine	x	■	CADRAN Sylvie	x	■
MARIE Élise	x	■	VALLON Sandra	x	■
MAYEUR Pascale	x	■			

Nombre de présents : 23

Nombre d'absents excusés : 0

Quorum (majorité des membres en exercice : 12) : ✓ atteint

Désignation du secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGCT)

Sur proposition du président de séance, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance : Monsieur Diego BORDIER est désigné secrétaire de séance.

Vote : Pour 23 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

Installation officielle des conseillers municipaux

Madame Galiène COHU déclare installés dans leurs fonctions l'ensemble des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-028 – ÉLECTION DU MAIRE

Madame Galiène COHU cède la présidence à Madame Isabelle MOUROT, doyenne d'âge du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

Désignation des assesseurs

Madame Isabelle MOUROT désigne les deux plus jeunes conseillers présents en qualité d'assesseurs :

Assesseur 1 : Gwendoline DERRÉ

Assesseur 2 : Clément MASSON

Appel à candidatures

Madame la Présidente procède à l'appel à candidatures pour la fonction de maire.

Candidature enregistrée : Monsieur Patrick SETTIER.

Résultat du scrutin

Premier tour de scrutin – Élection du maire

Premier tour de scrutin	
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Patrick SETTIER	22 voix

Monsieur Patrick SETTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé **maire de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Madame Isabelle MOUROT invite Monsieur Patrick SETTIER à prendre la présidence de la séance.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL (art. L.2121-7 CGCT)

Monsieur Patrick SETTIER, Maire, procède à la lecture intégrale de la charte de l'élu local.
La charte de l'élu local a été lue en séance publique. Une copie a été remise à chaque conseiller.

DÉLIBÉRATION N° 2026-029 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-2 du CGCT permet au conseil de fixer librement le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % de l'effectif légal, soit 6 au maximum pour un conseil de 23 membres.

Monsieur le Maire propose de fixer à six (6) le nombre d'adjoints au maire.

Résultat du vote – Délibération D 2026-029 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-029 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-030 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les règles applicables au scrutin de liste (art. L.2122-7-1 CGCT) et invite le conseil à présenter ses candidatures.

Liste déposée

Rang	Liste n°1
1	Eric SALMON
2	Sonia BUNEL
3	Alain COCHARD
4	Élise MARIE
5	Étienne PATAUX
6	Élodie MICHAUX

Résultat du scrutin

Premier tour de scrutin	
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Liste n°1	23 voix

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

Rang	Adjoint(e) élu(e)
1er adjoint	Eric SALMON
2e adjointe	Sonia BUNEL
3e adjoint	Alain COCHARD
4e adjointe	Élise MARIE
5e adjoint	Étienne PATAUX
6e adjointe	Élodie MICHAUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-031 – ÉLECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2113-13 du CGCT et invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire délégué pour chacune des quatre communes déléguées.

Commune déléguée de Ruillé-sur-Loir

Résultat du premier tour	Suffrages
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Xavier AUBRY	22 voix

Monsieur Xavier AUBRY est proclamé maire délégué de Ruillé-sur-Loir et immédiatement installé dans ses fonctions.

Commune déléguée de Lavenay

Résultat du premier tour	Suffrages
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Olivier BELLAIR	22 voix

Monsieur Olivier BELLAIR est proclamé maire délégué de Lavenay et immédiatement installé dans ses fonctions.

Commune déléguée de La Chapelle-Gaugain

Résultat du premier tour	Suffrages
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Diego BORDIER	22 voix

Monsieur Diego BORDIER est proclamé maire délégué de La Chapelle-Gaugain et immédiatement installé dans ses fonctions.

Commune déléguée de Poncé-sur-le-Loir

Résultat du premier tour	Suffrages
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
Thierry CRINIÈRE	21 voix

Monsieur Thierry CRINIÈRE est proclamé maire délégué de Poncé-sur-le-Loir et immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N° 2026-032 – VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS

Monsieur le Maire présente le projet de délibération fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints au maire et des maires délégués des communes déléguées, conformément à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025.

Fonction	Base légale	Taux retenu
Maire de la commune nouvelle – Patrick SETTIER	Art. L.2123-23 CGCT	55,70 %
Adjoints au maire (×6)	Art. L.2123-24 CGCT	21,38 %
Maire délégué Ruillé – Xavier AUBRY	Art. L.2113-13 CGCT	40,00 %
Maires délégués Lavenay / Poncé / Chapelle (×3)	Art. L.2113-13 CGCT	28,11 %

Résultat du vote – Délibération D 2026-032 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-032 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-033 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de délibération portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat.

Il précise que ces délégations n'incluent pas les délégations de signature ou de fonctions aux adjoints, qui relèvent de sa compétence propre par arrêté (art. L.2122-18 CGCT).

Résultat du vote – Délibération D 2026-033 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-033 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-034 – CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire présente le projet de création de six commissions municipales thématiques, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT.

N°	Commission	Vice-président(e)
1	FINANCES	Sonia BUNEL
2	VOIRIE	Alain COCHARD
3	URBANISME / ENVIRONNEMENT	Éric SALMON
4	COMMUNICATION / CULTURE / TOURISME	Élise MARIE

5	PATRIMOINE IMMOBILIER / ÉQUIPEMENTS	Étienne PATAUX
6	AFFAIRES SCOLAIRES / VIE ASSOCIATIVE	Élodie MICHAUX

Résultat du vote – Délibération D 2026-034 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-034 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° 2026-035 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire soumet au conseil la composition nominative de chaque commission municipale.

Commission n°1 – FINANCES

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Sonia BUNEL	<i>Vice-présidente</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Éric SALMON	Membre
7	Nicole PÉAN	Membre
8	Sylvie CADRAN	Membre
9	Pascale MAYEUR	Membre
10	Élise MARIE	Membre

Commission n°2 – VOIRIE

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Alain COCHARD	<i>Vice-président</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Clément MASSON	Membre
7	Étienne PATAUX	Membre
8	Christophe SEVAULT	Membre
9	Éric SALMON	Membre
10	Élodie MICHAUX	Membre
11	Nicole PÉAN	Membre

Commission n°3 – URBANISME / ENVIRONNEMENT

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Éric SALMON	<i>Vice-président</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Marine JARDIN	Membre
7	Sandra VALLON	Membre
8	Clément MASSON	Membre

Commission n°4 – COMMUNICATION / CULTURE / TOURISME

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Élise MARIE	<i>Vice-présidente</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Sandra VALLON	Membre
7	Marine JARDIN	Membre
8	Gwendoline DERRÉ	Membre
9	Dominique PORCHERON	Membre
10	Nicole PÉAN	Membre
11	Philippe CHASSANY	Membre
12	Bruno ESCARRA	Membre
13	Élodie MICHAUX	Membre
14	Alain COCHARD	Membre

Commission n°5 – PATRIMOINE IMMOBILIER / ÉQUIPEMENTS

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Étienne PATAUX	<i>Vice-président</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Christophe SEVAULT	Membre
7	Gwendoline DERRÉ	Membre
8	Pascale MAYEUR	Membre
9	Nicole PÉAN	Membre
10	Dominique PORCHERON	Membre
11	Clément MASSON	Membre

12	Éric SALMON	Membre
13	Élodie MICHAUX	Membre
14	Philippe CHASSANY	Membre

Commission n°6 – AFFAIRES SCOLAIRES / VIE ASSOCIATIVE

N°	Nom – Prénom	Qualité
1	Élodie MICHAUX	<i>Vice-présidente</i>
2	Xavier AUBRY	Membre
3	Olivier BELLAIR	Membre
4	Diego BORDIER	Membre
5	Thierry CRINIÈRE	Membre
6	Alain COCHARD	Membre
7	Clément MASSON	Membre
8	Étienne PATAUX	Membre
9	Gwendoline DERRÉ	Membre
10	Sylvie CADRAN	Membre
11	Élise MARIE	Membre

Résultat du vote – Délibération D 2026-035 :

Pour	Contre	Abstentions
23	0	0

✓ Délibération D 2026-035 adoptée à l'unanimité — 23 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

INFORMATION – ADJOINTS AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la désignation d'adjoints aux maires délégués nécessite au préalable la création des conseils communaux des communes déléguées, conformément aux dispositions de l'article L.2113-9 du CGCT. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, fixé au vendredi 10 avril 2026 à 20h00.

Cette désignation ne donne pas lieu à délibération du conseil municipal.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

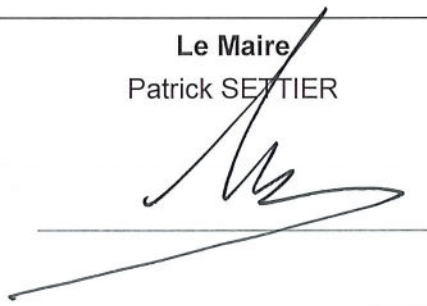
Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 10 avril 2026 à 20h00. L'ordre du jour portera notamment sur la création des conseils communaux des communes déléguées et la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick SETTIER, Maire, déclare la séance levée.

Heure de clôture : 22H00

SIGNATURES

Le Maire
Patrick SETTIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Settier', written over a horizontal line. The signature is stylized and extends below the line.

Le secrétaire de séance
Diego BORDIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Bordier', written over a horizontal line. The signature is stylized and extends below the line.